

Les Nouvelles du Mouvement européen-Provence

Éditorial – “Euro-Merkel III”

Les années qui viennent seront importantes pour l'Union : dès 2014, un nouveau Parlement européen, une nouvelle Commission et des décisions à prendre d'urgence pour accompagner la sortie de crise. La période s'ouvre sur un événement national de portée majeure pour l'Europe : la réélection glorieuse d'Angela Merkel qui se voit confirmée, pour un troisième mandat, à la tête de la quatrième économie du monde.

La victoire de la CDU-CSU a marginalisé les formations *euro-sceptiques* ou *euro-hostiles* de droite comme de gauche. L'*Alternative pour l'Allemagne* (AfD), avec 4,7% des suffrages, n'entre pas au Parlement. Le cœur de sa campagne avait été la fin de l'Euro ; on peut donc estimer que moins de 5% des électeurs allemands ont voté contre l'Euro. A gauche, *Die Linke* n'a recueilli que 8,4% des suffrages.

Le poids économique de l'Allemagne, mais aussi le succès de son système politique et social reposant sur le consensus, l'anticipation et l'effort partagé, ne seront pas sans incidence sur les politiques de l'Union. Angela Merkel et son équipe semblent désormais n'avoir pour l'Union que des ambitions “raisonnables” et d'abord celle de lui permettre de regagner une compétitivité qui lui évitera le déclin. Les grandes perspectives d'union politique ou de politique étrangère audacieuse ne seront probablement pas à l'ordre du jour des prochains Conseils européens.

L'achèvement des constructions monétaire et financière nées durant les crises des trois dernières années serait un progrès sérieux dans la consolidation de l'Union :

- Perfectionnement de l'Union monétaire : la menace de crise des dettes souveraines connaît un répit. Les mécanismes de solidarité et la marge de manœuvre de la BCE pourraient être précisés... si la Cour de Karlsruhe ne s'y oppose pas.

- L'Union bancaire a été esquissée, il reste à la mettre en place. Mais à qui confier la responsabilité principale du dispositif intégré de traitement des crises bancaires ? Dilemme récurrent entre “méthode communautaire” et “mécanisme intergouvernemental” : est-il possible de confier à une autorité communautaire le droit de vie ou de mort sur les banques en difficulté tant que les fonds de soutien sont nationaux ? Belle problématique fédérale...

- Quelle place pourront encore garder les projets relevant d'une politique économique alternative de l'Union : mutualisation des dettes souveraines, “Plan Marshall 2” en faveur des pays européens du Sud ?

On est bien loin du “saut qualitatif”, du grand bond fédéral en avant rêvé par certains.

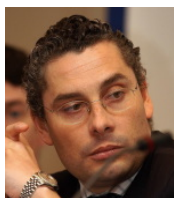
Tel quel cependant, le bilan ne serait pas négligeable si étaient consolidées ces nouvelles “solidarités de fait” (et les disciplines qu'elles engendrent) nées de la crise et de la prise de conscience des besoins fondamentaux de l'Union, qui sont dans la meilleure tradition de la construction européenne.

Pour les prochaines élections européennes, on redoute une abstention massive ou un raz-de-marée euro-hostile. Compte tenu des pouvoirs du prochain Parlement européen, il y aurait cependant des choix assez clairs à proposer aux citoyens de l'Union. Le seul moyen de rendre à ces élections une signification politique et un certain intérêt serait de se rapprocher du schéma naguère proposé par Jacques Delors : programmes européens élaborés par les grandes confédérations de partis et défendus dans les campagnes électorales nationales, désignation du leader de chaque parti européen et annonce qu'au cas où ce parti obtiendrait la majorité, il serait le candidat de cette majorité à la présidence de la Commission.

Il semble que l'on en soit encore éloigné.

Jean Vergès, Président d'honneur du *Mouvement européen-Provence*

Voisins stratégiques de l'UE : politiques de voisinages immédiats et perspectives futures de coopérations transrégionales (de l'Atlantique à l'Indu Kush)



Le 2 mai 2013, le *Mouvement européen France-Provence (ME-P)* et l'*Institut d'Études humanitaires et internationales* (Aix Marseille Université) ont accueilli à la Faculté de droit d'Aix-en-Provence Emmanuel Dupuy, Président de l'*Institut Prospective et Sécurité de l'Europe (I.P.S.E.)* pour une conférence sur “La politique de l'Union européenne en Asie centrale”. Dans le texte qui suit, il reprend les idées qu'il a développées à cette occasion.

Au cours du XX^{ème} siècle, la mer Noire, la mer Caspienne et les Etats riverains ont été caractérisés par la dimension “transitaire” qui en faisait le point de passage géographique obligé du brut circulant d'Est en Ouest. Zone de tension entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie, qui s'y faisaient face directement (au Caucase et dans les Balkans orientales), la mer Noire a eu, tout au long de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, une fonction de régulation ; une sorte de zone tampon où s'est exercée une “guerre froide” par voie maritime, la VI^{ème} Flotte américaine faisant face à la flotte soviétique de la mer Noire, toujours basée à Sébastopol.

Directeur de Publication : Jean Vergès, Président d'honneur du *Mouvement européen-Provence (ME-F-Provence)*

Rédacteur en Chef : Daniel Suzan (*ME-F-Provence*)

Contact email : lesnouvelles.mep@free.fr

Secrétaire de Rédaction : Annie Giraud-Héraud (*ME-F-Provence*)

Ont participé à ce numéro : Emmanuel Dupuy, François Giraud-Héraud, Jean Vergès.

[Si vous souhaitez ne plus recevoir cette lettre, merci de le signaler par email](#)

La chute du mur, l'indépendance des trois ex-Républiques soviétiques du Caucase (Arménie, Géorgie et Azerbaïdjan), l'accession de la Roumanie et de la Bulgarie à l'OTAN puis à l'UE, l'ancrage plus ou moins accompli de l'Ukraine au "bloc occidental" ont totalement rebattu les cartes. Il en est résulté une course effrénée pour faire transiter les pétrodollars sortis des puits prometteurs de la mer Caspienne et d'Asie centrale. Néanmoins, le nouveau "Très Grand Jeu" qui s'y déroule sur fond de pétrodollars et de rivalités russo-américaines (sous couvert de promesse d'adhésion à l'OTAN, d'association à l'UE et de participation à la CEI), et l'émergence d'un intérêt européen de plus en plus significatif (gage de paix et de stabilité régionale sur cet espace pivot des relations internationales) confirment à quel point cette région instable est devenu un enjeu fondamental pour la sécurité internationale.

Les enjeux liés à ce "Très Grand Jeu" (sécurité des approvisionnements énergétiques, lutte contre le terrorisme et la grande criminalité organisée, maîtrise de toutes sortes de proliférations, gestion des flux migratoires, reconnaissance des minorités, multiculturalisme...) débordent le cadre strict de la zone *mer Noire/mer Caspienne* dans la mesure où l'évacuation du pétrole et du gaz d'Asie centrale ne profite pas à tous les pays, comme c'est le cas pour l'Iran mis au ban de ce grand jeu.

Tous ces acteurs (UE, OTAN, OSCE, Etats riverains, Etats-Unis, Russie, Turquie) sont ainsi devenus des acteurs "imbriqués" dont dépend l'avenir pacifié de cette région, pivot entre Europe et Asie. Il convient donc, pour l'UE, de prendre mieux en compte les exigences de ce continuum avec le Caucase et l'Asie centrale et donc, à cet effet, de ne pas oublier non plus le lien eurasiatique évident reliant le bassin de la mer Noire à l'espace caspien et, au-delà, à l'Asie centrale, en prenant notamment en compte la politique actuelle de la Commission européenne visant à approfondir et élargir les politiques maritime intégrées de l'UE (cf. *L'initiative EU 4 Seas*).

L'UE semble aussi s'en rendre compte, à travers sa **stratégie européenne d'assistance en direction de l'Asie centrale**, effective depuis 2007 et réactualisée à l'automne dernier, qui vient désormais prolonger sa stratégie de "partenariat oriental" consacrée à son voisinage immédiat, tant en direction du pourtour de la mer Noire que, par extension, du Caucase du Sud. Défendue de plus en plus ouvertement par les Polonais et les Ukrainiens, peut-être demain par les Français et les Allemands, la "ligne" visant à tendre vers une normalisation à défaut d'une coopération plus stratégique entre l'UE, l'OTAN et la Russie doit ainsi être considérée comme un acquis qui va désormais mieux structurer les débats quant aux opportunités de dialogue de l'UE avec son voisinage immédiat et sa périphérie plus lointaine.

D'où l'urgente nécessité d'inscrire en priorité cette question à l'agenda du *Partenariat oriental* qui se réunira en novembre prochain à Vilnius en Lituanie et à celui des prochaines réunions ministérielles des pays membres du "*Groupe de Visegrad*". Par ailleurs, la montée en puissance de la relation transatlantique sud (liant le Brésil à la façade atlantique du continent africain, notamment via le Maroc et les pays du Golfe de Guinée) tout comme l'agenda géopolitique Sud-Sud et eurafricain s'inscrivent désormais comme des axes de coopération nouveaux et prioritaires, de part et d'autre de l'Atlantique, qui conditionnent la disponibilité des Etats-Unis, de l'UE et de ses Etats membres à l'égard du Partenariat "oriental européen".

Le « Partenariat Oriental » : nouvelle frontière de l'UE ?

Dès lors convient-il de reconsidérer les espaces périphériques de l'UE, appelons-les "voisins de palier", avec un regard prospectif.

Les récentes inflexions américaines autour du dossier de la défense antimissile balistique ont aussi largement contribué à créer les bases de la reprise du dialogue OTAN-RUSSIE, rendant sa fonction de régulation à la mer Noire, et, par extension, à la mer Méditerranée.

En bref, la relance de l'OSTPOLITIK européenne chère aux Allemands, comme en témoigne le Partenariat Oriental (engageant depuis mai 2009 l'UE avec six de ses "voisins" : Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldavie, Ukraine et Biélorussie) qui a marqué le Sommet européen de Varsovie fin octobre dernier, trouvera très certainement un écho plus favorable dès lors qu'il s'agira d'inscrire l'agenda caucasien et géorgien sur la scène internationale.

La relative timidité de l'Administration Obama 2 vis-à-vis de l'UE offre également des perspectives nouvelles de dialogue dans le cadre de structures de coopérations transrégionales pré-existantes (OSCE, Organisation de Coopération de Shanghai, notamment). En concevant l'Asie centrale comme l'objet d'acteurs exogènes, on oublie que ces puissances deviennent elles-mêmes des puissances émergentes, des Etats aux atouts provenant du sous-sol et qui prennent de plus en plus d'importance politique dans la région.

On voit ainsi l'émergence d'une complémentarité, mais aussi d'une réelle compétition, entre les Puissances du ou des Sud(s) : Russie, Chine, Turquie, Inde, Kazakhstan, Iran... Rappelons également les considérations géopolitiques du britannique Mackinder qui concevait cette zone comme le "cœur où bat le pouls du monde" (Heartland). Si l'Orient essaie de se positionner sur la scène internationale, il regardera inévitablement vers l'Occident et il nous faudra bien alors assumer cette dimension, que certains se refusent encore à voir venir.

Emmanuel DUPUY, Président de *l'Institut Prospective et Sécurité en Europe (IPSE)*

Brève – Elections européennes : polémique à propos de l'envoi par la poste des professions de foi

Le 18 septembre, l'information selon laquelle le Projet de Loi de Finances 2014 prévoirait que les professions de foi des candidats aux élections européennes de 2014 ne seraient plus adressées aux électeurs par La Poste mais consultables sur internet suscitait de nombreuses protestations dont celles des [Jeunes Européens-France](#) et du [Mouvement européen-France](#). Pour les opposants à cette mesure, les gains écologiques et économiques escomptés ne peuvent être mis en balance avec le risque d'accroître une abstention déjà pronostiquée à un niveau élevé.

Malgré un arbitrage du gouvernement et les assurances de Thierry Repentin, Ministre délégué en charge des Affaires européennes, cette disposition figure dans l'article 61 du projet de Loi de Finances qui vient d'être présenté au Parlement.

La vigilance continue de s'imposer.

<http://www.jeunes-europeens.org/professions-de-foi-aux-elections-europeennes-le-long-chemin-d-une>
<http://www.mouvement-europeen.eu/?p=21193>

Le projet d'accord de libre-échange UE/Etats-Unis et l'exception culturelle

Le 14 juin 2013, le Conseil de l'Union européenne a donné mandat à la Commission pour ouvrir des négociations avec les Etats-Unis en vue de la signature d'un accord de libre-échange, le "Transatlantic Trade and Investment Partnership" (TTIP). Les barrières tarifaires (taxes) de nature à limiter les échanges n'existant déjà quasiment plus entre les deux partenaires, l'objectif affiché des négociations est la suppression des réglementations à visées protectionnistes et autres barrières non tarifaires.

Cette décision fait suite aux recommandations du *Groupe de travail de haut niveau sur l'emploi et la croissance*, mis en place après le sommet UE/Etats-Unis de novembre 2011, dont le rapport final a été publié en février 2013. Les Etats-Unis sont le premier client et le deuxième fournisseur de l'UE ; ensemble ils assurent le tiers du commerce mondial. En cas d'accord, le bénéfice escompté pourrait atteindre 0,5 à 1 % du PNB de chacun des partenaires.

La partie n'est pas gagnée car les points d'achoppement sont nombreux : régulation financière, protection des données privées (sur fond du scandale soulevé par la divulgation de "Prism", un programme de surveillance électronique orchestré par la NSA dont l'Union européenne et sa représentation diplomatique, considérées comme "cibles à attaquer", ont été victimes), normes sociales, sanitaires et environnementales (OGM, bœuf aux hormones...). Le modèle européen, plus protecteur, pourrait sortir affaibli de ces discussions, sous le prétexte d'une priorité donnée à la croissance. La prudence est donc de mise à tous points de vue, d'autant que derrière l'intérêt général de l'UE, a priori défendu par la Commission, se profilent très vite les intérêts particuliers des Etats membres dont la division sur nombre de sujets ne manquera pas d'être exploitée.

Autre point d'achoppement largement débattu et provisoirement mis de côté après des discussions serrées au sein du Conseil : **l'exception culturelle**. Sous la menace d'un veto de la France, le Conseil a finalement décidé d'exclure les services audiovisuels du mandat de négociation de la Commission, en laissant ouverte la possibilité d'un mandat additionnel en cours de route. Le commissaire au Commerce, Karel de Gucht, était opposé à cette exclusion : co-président du groupe de travail préliminaire et chargé des futures négociations, il a exprimé la crainte



que l'Administration américaine, en réponse, retire des discussions des secteurs dans lesquels les européens attendent des concessions (marchés publics, transports...). La position française, soutenue par plusieurs Etats membres (et par une résolution – non contraignante – du Parlement européen), l'a finalement emporté, au grand dépit du président de la Commission qui a déclaré dans un entretien publié par *l'International Herald Tribune* que "cela fait partie de ce programme antimondialisation que je considère comme totalement réactionnaire".

Photo : Générique du feuilleton de *France 3*, "Plus belle la vie", un symbole de l'exception culturelle française.

On ne peut s'empêcher d'établir un parallèle avec cette déclaration plus subtile mais tout aussi explicite de José Maria Aznar, en janvier 2004 (il était alors président du gouvernement espagnol), dans un autre contexte mais sur le même thème et visant la même cible: "L'idée de créer une exception culturelle vient de pays dont la culture est en déclin, ceux qui ne connaissent pas ce problème n'ont rien à craindre... .. Je ne crois pas en l'exception culturelle

européenne et je ne redoute pas la mondialisation". En fait cette querelle prolonge une longue série de batailles entre les tenants d'un libre-échange ouvert par principe à l'ensemble des biens et services et les partisans de clauses protectrices en faveur de certains secteurs d'activité, ici celui des biens et services culturels qui, en raison de leur double nature, à la fois culturelle et économique, ne sauraient être régis par les seules lois du marché. La France a constamment défendu cette position auprès des instances internationales et, plus ou moins largement soutenue mais jamais isolée, obtenu gain de cause, particulièrement :

- **lors des négociations de l'Uruguay round** (1986-1994). Les services audiovisuels ont finalement été exclus de l'Accord général sur le commerce des services (GATS);
- **au sein de l'OCDE**, lors des négociations de l'Accord Multilatéral sur les Investissements (visant à faciliter les investissements étrangers en abolissant toutes les discriminations en faveur des investissements nationaux). Ce projet constituait une menace directe contre les politiques culturelles des Etats, notamment dans le domaine de l'industrie du film, et six Etats ont pour cette raison demandé une exemption, si bien que le projet a finalement été abandonné (1998) ;
- **au sein de l'UNESCO** : prolongeant la Déclaration universelle sur la diversité culturelle (2001), la [Convention](#) sur la protection et la promotion des expressions culturelles, adoptée en 2005 (et à laquelle l'UE a adhéré en 2006), a formalisé un consensus international favorable à la création d'un instrument légal reconnaissant la nature spécifique des biens et services culturels. "Porteurs d'identités, de valeur et de sens", ils diffèrent en cela, selon la Convention, des autres produits et services dont les échanges sont appelés à être progressivement libéralisés. "Le droit souverain des Etats d'adopter des mesures et des politiques pour protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles sur leur territoire" y est solennellement affirmé.

Aujourd'hui, au sein de la *Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle* ([FICDC](#)), 43 "coalitions nationales" défendent, en liaison avec l'UNESCO, le droit pour les citoyens d'avoir accès aux films, livres ou autres œuvres qui reflètent leur culture propre, comme celui d'avoir accès aux produits culturels issus d'autres pays.

François Giraud-Héraud, *Mouvement européen France-Provence*

<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001429/142919f.pdf>

<http://www.ficdc.org/?lang=fr>

Agenda

Université d'automne 2013 du ME-F – Caen, 11 au 13 octobre 2013 « 2014 : La jeunesse européenne a rendez-vous avec l'histoire »

Elle est organisée conjointement avec l'Assemblée générale des *Jeunes Européens-France*.

Monsieur **Thierry Repentin**, Ministre délégué, chargé des Affaires européennes, prononcera le discours de clôture.

Programme et inscription <http://www.mouvement-europeen.eu/?p=19983>

Le Grand Débat, le 14 novembre 2013, aux Docks des Suds à Marseille

Madame **Viviane Reding**, Vice-présidente de la Commission Européenne, débatera avec les citoyens européens en traitant notamment :

- Les réponses de l'Union Européenne à la crise économique,
- Les droits des citoyens européens,
- Les visions d'Europe pour 2020.

Elle sera accompagnée de Madame **Christiane Taubira**, Garde des Sceaux.

Ce débat sur l'avenir de l'Europe, en vue des élections pour le renouvellement du Parlement européen du 25 mai 2014, sera le seul organisé en France. Faisons en sorte qu'il soit un succès !

Programme et inscription <http://www.debat-europe2013.fr/rencontrons-nous.html>

Contacts utiles

Mouvement européen-France <http://www.mouvement-europeen.eu/>

Mouvement européen-Provence <http://mouveuropeprovence.free.fr/www/>

Maison de la vie associative – Le Ligourès – Place Romée de Villeneuve – 13090 – Aix-en-Provence

Parlement européen – Bureau d'information pour le Sud-Est http://sudest.europarl.fr/view/fr/agenda_org.html

Représentation régionale de la Commission européenne à Marseille http://ec.europa.eu/france/marseille/index_fr.htm